



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 27

- Pouvoirs : 1

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.

Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christian GAMET (Communay)

M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-41-5.3.6
13/04/2026

Election des représentants au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM)

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-02-12-0005 du 12 février 2025 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SITOM Sud Rhône) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu le bureau communautaire du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) a confié au Syndicat mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) les compétences suivantes :

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte sélective des déchets recyclables
- La réalisation et la gestion des stations de transfert d'ordures ménagères
- Le transport des ordures ménagères depuis les stations de transfert jusqu'aux entres de traitements
- Le transfert des ordures ménagères
- Le traitement, en déchetterie, des déchets des services techniques municipaux préalablement triés
- La réalisation et la gestion de déchetteries
- Le traitement des déchets recyclables

Considérant que les statuts du SITOM prévoient que le nombre de membres au sein du comité est porté à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants.

Le comité syndical est ainsi composé comme suit :

8 titulaires et 8 suppléants issus de la CCPO

8 titulaires et 8 suppléants issus de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)

9 titulaires et 9 suppléants issus de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG)

Considérant que ce syndicat mixte est administré par un organe délibérant composé de conseillers élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Vu le Procès-verbal de l'élection des délégués annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :

- **ELIT au scrutin secret** 8 conseillers titulaires et 8 conseillers suppléants pour représenter la CCPO au SITOM Sud Rhône.

Délégués titulaires :

- Thierry MARTINEZ
- Pierre THOMASSOT
- Sylvie GABRIEL
- Franck SLAWINSKI
- Geoffray PERROT
- Jules JOASSARD
- Thierry DESCHANEL
- Mireille BONNEFOY

Délégués suppléants :

- Christelle DE BARROS
- Madeleine GUENARD
- Bertrand TARRIER
- Thomas BOST
- Pierre-Emmanuel PAIRE
- Jean-Luc ROCA-VIVES
- Frédéric STEPHAN
- Arnaud DELEU

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

